

Bulletin d'inscription  
Journée **BIEN ÊTRE AU NATUREL**  
Dimanche 2 Septembre 2018

**I. ENTREPRISE / ORGANISME / ASSOCIATION**

Nom ou raison sociale :

Adresse et coordonnées complètes de la structure :

Adresse postale :

Tél. :

Site internet :

Mail :

Statut juridique de la structure :

Merci de nous décrire en quelques mots votre activité et vos produits (NB : seuls les produits signalés et pour lesquels l'inscription a été validée seront acceptés sur le stand) :

**II. COMMUNICATION**

Avec votre inscription vous avez la possibilité de figurer gratuitement sur notre site internet : [www.bienetreanaturel.fr](http://www.bienetreanaturel.fr). Pour cela, merci de nous joindre ou de nous envoyer par mail un texte complet présentant votre activité et une photo.

**III. TARIF / REGLEMENT**

Le prix de l'emplacement est de :

- 30 € pour les 3m + 5€ le mètre supplémentaire
- 10 € Électricité

Merci d'envoyer votre règlement par chèque avec le bulletin à l'Ordre de l'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale.

**Votre inscription sera validée lorsque nous aurons reçu : le chèque d'inscription, le règlement du marché signé, le chèque de caution de 80€, copie assurance, RC et HACCP pour les restaurateurs. Votre inscription vous sera confirmée par mail.**

**IV. EMBLACEMENT**

- Longueur du stand souhaitée : ..... Hauteur si gros véhicule : .....
- Électricité :  OUI  NON **Puissance souhaitée\***: ..... (mention obligatoire, sous réserve de puissance encore disponible)
- Autres informations importante sur l'emplacement :

\* (pour réduire au maximum l'impact environnemental de notre manifestation, la **puissance maxi** autorisée sera de 250 **watts** par stand, sauf restauration (3000 watts) et dans la limite de la puissance disponible.

**V. ORGANISATION / INSTALLATION**

L'installation se fera **à partir de 7h**. Chaque exposant se verra attribué une place choisie au préalable par l'organisation. En cas de mauvais temps, la manifestation sera maintenue, l'inscription ne sera pas remboursée.

**Attention : toute inscription signifie que vous avez lu et accepté le règlement de la manifestation**

# Journée BIEN ÊTRE AU NATUREL

## Dimanche 2 Septembre 2018

### Règlement du marché

#### Préambule

L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale - Bureau de Montbrun les Bains, ci-après dénommé « l'organisateur », organise le 1er Dimanche de Septembre de l'année en cours, une manifestation intitulée « Journée Bien Être au Naturel ». Le présent règlement définit les modalités de participation au marché thématique lié à cette manifestation.

#### Inscriptions & Admissions

Sont admis à participer les personnes morales et les personnes physiques présentant des produits, des informations et des services dans les domaines :

- des **plantes** (médicinales, aromatiques ou à parfum)
- du **bien-être**
- du **respect de l'environnement**
- des **énergies et matériaux renouvelables**, et de l'**éco-habitat**
- de l'**agriculture** et de l'**alimentation biologique**
- de l'**artisanat traditionnel** et local.

**La demande d'inscription devra être accompagnée de la liste des produits, exposés ou vendus, d'un justificatif attestant de l'existence juridique de l'exposant (K-bis, n° RC/RM, Siren, déclaration en préfecture, etc...), d'une copie de l'assurance responsabilité civile professionnelle, d'un chèque de caution de 80€ et du règlement des frais de participation. Chaque exposant devra joindre les pièces citées avec le bulletin d'inscription et le présent règlement dûment signé et approuvé. Elles sont indispensables à l'examen de son dossier.**

Les demandes d'inscription doivent être adressées à L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale - Bureau de Montbrun les Bains, l'Autin 26570 Montbrun les Bains. Elles seront examinées par l'organisation qui se prononcera de façon définitive et pourra les refuser si elles ne correspondent pas aux objectifs et engagements de la manifestation. Cette décision sera notifiée aux intéressés et en cas de refus, les chèques seront renvoyés.

Il est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer tout ou partie du stand sans autorisation préalable de l'organisateur, et ce, même à titre gracieux.

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants dans chaque catégorie d'activités.

#### Frais de Participation & Caution

La demande d'inscription doit être accompagnée du versement intégral des frais de participation, ainsi que d'un chèque de **caution de 80€** (quatre-vingt euros), à établir au nom de **Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale**.

Tout manquement de l'exposant à réaliser ce paiement entraîne l'annulation de plein droit de son inscription.

Les frais de participation ne sont encaissés qu'après la manifestation et les chèques de caution seront restitués au terme du marché, **sauf manquement constaté au présent règlement**.

#### Annulation

L'organisateur accepte toute annulation par l'exposant de son inscription, **avant le Samedi 25 Août**. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées. Au delà du terme fixé ci-dessus, les sommes (inscription + caution) resteront acquises à l'organisateur à titre de dédommagement, sauf en cas de force majeure, tel que défini par le droit français.

#### Stands

Les emplacements ne sont pas couverts. Ils sont délimités par traçage au sol et numérotés. A charge pour l'exposant de protéger son matériel contre les intempéries.

Les participants doivent apporter leur propre matériel d'exposition ainsi que leur enrouleur électrique 50m, si besoin d'électricité.

Le plan et la répartition des stands sont établis par l'organisateur qui reste seul juge de déterminer pour chaque exposant le(s) stand(s) et l'emplacement qui lui seront affectés.

Aucune réclamation ne sera prise en compte lors de l'arrivée des exposants.

Les exposants seront placés le Dimanche matin de 7h à 9h.

Les emplacements devront être débarrassés de tous produits, matériels et déchets le Dimanche à 20h au plus tard.

Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand **pendant toute la durée d'ouverture** du marché au public, tout manquement au présent alinéa entraînera la non restitution de la caution et son encaissement par l'organisateur.

Tout stand ou emplacement laissé vacant à 9h30 le Dimanche matin sera considéré libre.

Aucun véhicule ne sera admis dans l'enceinte du Parc, sous peine d'exclusion.

**Électricité : l'option sera confirmée avec chaque exposant par l'organisation suivant la disponibilité. La limite de puissance pour les exposants du marché est de 250 watts (par stand), pour la restauration la limite est fixée à 3000 watts maxi, chaque exposant aura une prise attribuée dans la limite du nombre maximum de prise disponible. Il est interdit de se brancher sur une autre prise que la sienne ou de se raccorder sur un rouleau appartenant à un autre exposants. Prévoir enrouleur de 50 m minimum voir 100m.**

### **Horaires d'ouverture au public**

La manifestation et le marché sont ouverts à tous, l'entrée est gratuite.

La manifestation et le marché sont ouverts au public le Dimanche de 9h à 18h30.

### **Obligations de l'exposant**

Pour le secteur des produits biologique, les certificats doivent être visibles sur les stands par le public. Les produits exposés doivent figurer sur le contrôle qualitatif. Dans le cas où les produits vendus ne correspondraient pas à la certification biologique, il sera demandé à l'exposant concerné de les retirer du stand.

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits ou services qu'il a détaillés dans la demande d'admission et pour lesquels il a été admis.

**Les emballages seront minimisés et biodégradables, les sacs et gobelets à base de plastique seront proscrits. Toute alimentation sera proposée dans des contenants recyclables. L'eau et l'électricité seront économisées, les déchets seront triés par catégorie. Les exposants sont tenus de respecter cette interdiction sous peine de se voir exclus.**

Les exposants sont tenus de respecter la délimitation et le numéro de l'emplacement qui leur est attribué le Dimanche matin. Ainsi que les consignes liées à l'électricité.

Toutes les dégradations causées aux bâtiments, aux arbres, aux installations publiques par les installations ou les objets exposés seront évalués par les services techniques de la commune et mises à la charge de l'exposant.

Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, en particulier, les règles concernant l'information et l'affichage des prix en euros.

**Les exposants en restauration doivent obligatoirement être en règle concernant les normes d'hygiène et de conservation des produits et obligatoirement remplir le formulaire « prestation de restauration » ci joint .**

### **Assurances**

L'organisateur souscrit une assurance à responsabilité civile qui le garantit.

Les exposants devront s'assurer pour leur responsabilité civile et leurs biens. L'organisateur ne saurait être tenu responsable des préjudices causés par les produits vendus mais également en cas de vol, de perte et d'altération quelconque pendant la durée de la manifestation. Il est donc indispensable que vous vous munissiez d'une copie de votre responsabilité civile.

### **Cas de force majeure**

Dans le cas où, pour une raison de force majeure telle que définie en droit français, la manifestation ne devait pas avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité ou dédommagement aux organisateurs.

*Je soussigné ... .. déclare avoir pris connaissance du présent règlement et accepte d'y adhérer.*

*Fait à*

*Le*

*(votre signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »),*

*merci de parapher toutes les pages).*